

10.1151-367



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le **23 MARS 2010**

Scanné le **24 MARS 2010**

Au Conseil d'Etat du canton de Vaud

Interpellation : Protection de la résidence de l'Ambassadeur des Etats-Unis à l'ONU, entre l'armée ou police, il faut choisir !

Depuis quelques temps, la gendarmerie vaudoise doit assumer la surveillance 24h/24h de la résidence de l'Ambassadeur des Etats-Unis auprès de l'ONU à Mies. Cette tâche avait été attribuée à la Gendarmerie il y a quelques années, puis cette mission a été donnée à l'Armée.

Tout à coup, depuis mars, la gendarmerie doit à nouveau assumer cette tâche. Pour assumer cette surveillance de l'ambassade, il faut un effectif de huit personnes par jour, ce qui est important et représente un coût élevé. Il faut aussi déplacer les gendarmes affectés à cette mission de toutes régions du canton de Vaud entraînant des trajets.

1. Est-ce que le Canton de Vaud est remboursé pour tous les frais engendrés par cette surveillance ?
2. Cette mission de police est-elle vraiment celle de la Gendarmerie et pas plutôt celle de l'Armée ?
3. Le canton a-t-il engagé des gendarmes supplémentaires pour effectuer ce travail ? En fonction de la durée de cette mission,devra-t-il le faire ?
4. Combien faut-il de personnes pour effectuer ce travail dans le cadre de l'Armée et dans le cadre de la Gendarmerie ?
5. Le rôle prioritaire de la Gendarmerie n'est-il pas de lutter contre la criminalité, la délinquance et de protéger en priorité le citoyen ?

Rances, le 23 mars 2010

Pierre Guignard,

Député

Ne souhaite pas développer